



## Extrait du registre des délibérations

### Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 26 Juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20250626-2025108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Délibération n° **2025-108 R**  
Objet : **Tarifs de l'École  
Municipale de Musique et de  
Danse : Année scolaire 2025/2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Juin à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le Treize Juin deux mille vingt-cinq à la Salle de  
la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de votants : 29

#### Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD

#### Représentés :

Madame Zoïa DEPEILLE donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON  
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Audrey CEARD  
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA  
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET  
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER  
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Olivier LEFRANCOIS  
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

-----  
Madame le Maire rappelle que les tarifs de l'École Municipale de Musique et de Danse sont fixés par année scolaire.

Ainsi, pour cette année scolaire 2025-2026 Madame, le Maire ne propose aucune augmentation des tarifs.

Dans un souci de légalité avec les organismes publics, il convient de valider les tarifs à appliquer pour l'année scolaire 2025/2026.

Il est proposé de retenir les principes suivants pour les tarifs de l'année scolaire 2025/2026 :

- Aucune hausse sur l'ensemble des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026.
- Maintien d'un tarif réduit pour le deuxième enfant d'une même famille.
- Maintien d'un tarif spécifique pour les habitants de la Communauté de Communes considérant que la Communauté de Communes de Serre-Ponçon participe au financement de l'école de musique et de danse d'Embrun.
- La grille tarifaire 2025/2026 proposée s'établit comme suit :

**Tarifs pour l'année 2025 - 2026**

**Elèves de la CCSP**

		1er enfant	2ème enfant	Adulte
Chorale ou Formation Musicale Ou Eveil	Trimestre	25.10	16.80	33.40
	Année	75.30	50.40	100.20
Formation musicale et instrument	Trimestre	66.90	50.20	83.70
	Année	200.70	150.60	251.10
Cursus non diplômant	Trimestre	66.90	50.20	
	Année	200.70	150.60	
Danse ou Instrument seul*	Trimestre	50.20	41.90	58.45
	Année	150.60	125.70	175.35

**Elèves de l'extérieur**

Chorale ou Formation Musicale ou Eveil	Trimestre	67.00	59.70	75.30
	Année	201.00	179.10	225.90
Formation musicale et instrument	Trimestre	108.85	92.10	123.70
	Année	326.55	276.30	371.10
Cursus non diplômant	Trimestre	108.85	92.10	
	Année	326.55	276.30	
Danse ou Instrument seul*	Trimestre	92.10	83.70	100.50
	Année	276.30	251.10	301.50

**Pour tous les élèves**

Location des instruments	Trimestre	41.90
	Année	125.70
Harmonie Municipale ou Atelier	Trimestre	25.10
	Année	75.30

L'inscription est annuelle et définitive, toutefois, dans le cas d'inscription de plusieurs enfants du même foyer ou d'inscriptions à plusieurs disciplines générant des sommes importantes, le règlement en trois versements égaux est accordé.

Les adultes pratiquant un instrument sont automatiquement inscrits en Formation Musicale et règlent le montant correspondant.

Pas de cursus non diplômant pour les adultes CCSP et hors CCSP, celui-ci concerne uniquement les collégiens, les enfants issues des orchestres du projet musique à l'école, les élèves provenant des classes initiation ou du cycle diplômant.

Madame le Maire entendu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis du Conseil d'Ecole en date du 23 mai 2025

Vu l'avis de la Commission culture et patrimoine en date du 27 mai 2025

- **Approuve** les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026

Fait à Embrun,  
Le 30 Juin 2025  
Madame Le Maire  
Chantal EYMEOD

